



FILIÈRE Travaux publics

Formation continue adulte

Autorisation de Conduite d'Engins de Travaux Publics

La formation :

Une autorisation de conduite est un document attestant la reconnaissance par l'employeur, ou son représentant, de la capacité de l'un de ses salariés à conduire en sécurité les engins mentionnés sur l'autorisation.

DURÉE : En fonction des besoins | Formation en présentiel

Autorisation de Conduite d'Engins de Travaux Publics

Pour qui est cette formation ?

Être âgé de 18 ans.
Conducteur maîtrisant la conduite des engins concernés en raison d'une expérience ou d'une qualification professionnelle.
Permis B souhaitable.

A Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant est capable de mobiliser des connaissances et des compétences dans la conduite d'engins de Travaux Publics en sécurité.

A Le contenu :

La formation se compose d'une partie théorique (salle) et d'une partie pratique (conduite d'engins) :

- Technologie, connaissance et utilisation des engins
- Sécurité
- Signalisation
- Réglementation propre au déplacement des engins
- Devoirs et responsabilités des conducteurs

A Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel.

Dates : Sur demande.

Durée : En fonction des besoins et de l'expérience, en Inter ou Intra entreprise.

A Evaluation et validation du diplôme :

L'attestation est obtenue à l'issue des tests théoriques et pratiques.

La théorie est validée en salle par un questionnaire à choix multiples selon la réglementation et textes de la sécurité sociale, la pratique se déroule sur le terrain avec le matériel concerné.

En cas d'échec, une remédiation est proposée.

A Modalités d'entrée en formation :

Échange avec le coordonnateur de la formation lors de l'établissement du devis.

Programme individuel en fonction des acquis et besoins du demandeur.

Et après ?

MÉTIER VISÉ :

Conducteur d'engins de chantier dans les entreprises de travaux publics tous domaines (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux), les entreprises du bâtiment, d'espaces verts, les services de l'équipement et les services techniques communaux.



100%
TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS EN
2022

100%
TAUX D'INSERTION
EN 2022

82.6%
TAUX
D'APPRÉCIATION EN
2022

A Tarif et financement :

1 096 € :

Prise en charge totale ou partielle des coûts de formation selon statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et organismes financeurs.

Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.